

PAROLE À...

Alexandra Meynard

P.10

FORMATION
DIPLOMES QUALIFICATIONS



LE DOSSIER

Formation professionnelle

P.11



SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Marie BUISSON

P.4 / ACTUALITÉ

- . Rapport Mathiot
- . Parcoursup
- . 8 mars
- . Négociations CNOUS
- . Crédits à l'INRA
- . Toulouse 2

P.10 / PAROLE À...

. Alexandra Meynard

P.11 / LE DOSSIER

. Formation professionnelle

P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Les margoulins de la formation
- . Elections professionnelles
- . IHS

P.18 / INTERNATIONAL

- . Hewlett packard et Israël
- . La question Kurde

P.20 / RETRAITÉS

- Continuité de la vie syndicale
- . Sécu : reconquête incontournable
- . Sécu : désengagement de l'Etat
- . FMI
- . Profits en hausse , pensions en baisse¹

1

le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication

Marie BUISSON

n° CPPAP 0320 S 05498

Trimestriel 1 €

FERC - CGT Case 544

93515 Montreuil Cedex

Imprimerie Rivet Presse Édition



Jacques Dagbert nous a quittés le 3 décembre dernier à 86 ans. Fils du peuple et militant très jeune pour la justice et la liberté, il a illuminé tous les chemins qu'il a suivis. Son dernier message fut pour nous exhorter à continuer la lutte, sans relâche.

De sa jeunesse dans le bâtiment, puis à la Faculté de Médecine (future Paris 5), jusqu'à la Confédération des Locataires et la CGT, Jacques a arpenté tous les pavés de la lutte et y a laissé ses traces.

La CGT FERC Sup fut sa maison puisqu'il figure parmi ses fondateur-trices et qu'il y aura passé quelques 29 années à assumer la responsabilité hautement politique de Trésorier National.

Depuis sa création en 1962 à Paris, jusqu'en 1991 au Congrès à Six-Fours, Jacques a œuvré, dans des conditions difficiles, pour que l'organisation CGT de l'ESR vive, se développe et s'affirme, avec la conviction de quelques pionnier-es courageux comme lui, aux regards joyeux et bienveillants.

Aujourd'hui et à l'heure de sa disparition, résonnent encore à nos oreilles les mots, les analyses et l'énergie qui animaient cet homme de l'espoir lumineux que notre monde serait un jour meilleur et que chacune de nous y prendrait sa part.

Sans son sourire malicieux et son éternelle jeunesse, sans sa droiture, sans sa fraternité et sa vision profondément humaine de la lutte, nous n'aurions très certainement ni vu, ni parcouru la vie et agi comme nous l'avons fait.

Jacques reste une figure emblématique de notre organisation et en même temps, l'homme simple qu'il n'a jamais cessé d'être fut très aimé et apprécié de tous les camarades qui l'ont connu, de près ou de loin. De nombreux camarades ont témoigné de cette histoire personnelle qui sait si bien éclairer la réalité des événements de la Grande Histoire, faite de vécus, de ressentis et de liens tissant le collectif dans les luttes communes.

« Camarade », c'est toi Jacques qui le premier m'a appris ce mot et le sens que tu lui donnais...

« Le coup d'œil dans le rétroviseur pourrait nous désespérer, mais un autre regard sur nos vies fait remonter toute la générosité, l'affection, les succès, les joies... que nous avons vécues ensemble. »

« J'ai eu la chance de connaître ta passion, ton humour, ton amour de la vie et ton intelligence aigüe des enjeux ».

Il est vrai qu'à son ouverture d'esprit, Jacques ajoutait une humanité et des qualités de cœur qui ne se sont jamais démenties. Pas de posture chez lui, rien que du vrai et du solide, défendu avec fougue.

Il aimait les autres avec chaleur et générosité et ne tirait de son expérience aucun sentiment de supériorité, juste une fraternité sans faille et la conviction que la lutte juste doit se mener jusqu'au bout, sans hésiter. C'était une belle personne.

Nous avons vécu trop de choses ensemble, battu trop de pavés, crié trop fort notre colère, partagé trop de moments simples, de travail, de débat et si longtemps entretenu la flamme de notre espoir que rien ne pourra défaire le lien qui nous unit.

Marie-Claude CHARRIER





C h e m i n o t . e s , jeunes, retraités-es, formateur·trices, privé-es d'emploi, enseignant·es, ... le gouvernement pointe tour à tour du doigt les uns et les autres, les accusant d'être des privilégié-es ou des profiteur·euses, les sommant de faire des efforts, de s'adapter, voire de se libérer du carcan statutaire ! Cette attaque générale contre le monde du travail correspond à un projet global d'une société libérale et très inégalitaire, construite pour les « premiers de cordée », où la place et les conditions de vie de la plus grande partie de la population sont déterminées par les besoins et les intérêts de quelques-un·es.

Notre syndicalisme CGT et les solidarités créées entre professions par notre organisation professionnelle et interprofessionnelle sont utiles dans la période pour percevoir et analyser les éléments de cette attaque globale. À nous ensuite de les diffuser et d'en débattre avec les syndiqué-es et l'ensemble des salarié-es : ce n'est pas toujours simple de recréer de la solidarité et de convaincre que ce n'est pas en reculant l'âge de départ à la retraite des cheminot·es que l'on va améliorer le fonctionnement de la SNCF et les conditions de travail et d'emploi de toutes et tous. Le gouvernement, s'appuyant sur les politiques antérieures, mène sa campagne de démantèlement des services publics de manière très dogmatique et en assénant des contre-vérités : la dérégulation, la casse des monopoles publics créeraient de l'emploi ; la privatisation ce serait plus de service rendu et un service de meilleure qualité. C'est faux et nous le constatons en discutant avec les militant·es et les

salarié-es : depuis la privatisation de France Telecom et l'ouverture à la concurrence, le nombre d'emplois dans le secteur des télécommunications a baissé ! Sur la qualité du service rendu, ce qui se passe ces jours-ci avec la télévision privée est assez emblématique : la chaîne TF1 (groupe Bouygues) prive des millions de téléspectateur·trices d'accès à ses images pour faire pression sur d'autres entreprises privées (Orange, Canal+) afin d'engranger plus de bénéfices !

Il en va de même dans nos champs fédéraux où l'ensemble des réformes en cours (universités, lycées, formation professionnelle, lycées profession-

« peurs, colère, écoëurement, doivent maintenant se transformer en mobilisation et en énergie collective »

nels,...) vont limiter l'accès des usager·es aux services, diminuer le nombre d'emplois, détériorer les conditions de travail des salarié-es (de droit public comme de droit privé). C'est bien à partir de ces constats et de leur impact sur le quotidien des travailleur·euses et des privé-es d'emploi que nous menons notre activité syndicale. Nos peurs pour notre avenir, celui des jeunes, notre colère face à la communication gouvernementale, notre écoëurement face à la stigmatisation des migrant·es, des SDF, doivent maintenant se transformer en mobilisation et en énergie collective. Les semaines et les mois qui viennent seront déterminants pour faire échec au projet de société qui nous est imposé, pour défendre nos emplois, nos salaires, nos statuts et nos droits collectifs. Individuellement, nous ne sommes pas les plus forts, ni les plus audibles, c'est pour cela que nous sommes solidaires, nos actions collectives (grève, manifestations, occupations, blocages, ...) sont le moyen de nous faire entendre et d'inverser le rapport de force !

Marie BUISSON

UN PROJET DE RÉFORME DU LYCÉE PLUS INÉGALITAIRE AU SERVICE DE LA SÉLECTION

Le gouvernement ne compte pas s'arrêter à l'entrée à l'université mais adapte le Bac et le lycée à la sélection à l'université.

Dans la voie générale du lycée, il s'agit de mettre fin aux séries existantes en créant des modules de spécialisation dans deux disciplines ; modules correspondant aux « attendus » des études supérieures. Outre la philosophie, seules ces spécialités seraient évaluées en épreuve nationale en Terminale, avec deux épreuves écrites et « un grand oral ». Pire, les deux épreuves écrites auraient lieu au printemps... afin d'être prises en compte pour les réponses des établissements du supérieur dans Parcoursup.

Les élèves vont donc se spécialiser et s'orienter vers des poursuites d'études supérieures qu'ils et elles n'ont pas encore eu le temps de construire.

Ceci va à l'inverse de la nécessité de construire une large culture généraliste et commune permettant à la fois de s'orienter dans une société de plus en plus complexe et d'acquérir des savoirs plus spécialisés.

Les séries de la voie technologique sont conservées mais l'examen sera renoué sur le même modèle que le Bac général.

Avec 40 % de la note en contrôle continu ainsi que la possibilité pour les lycées de proposer un module spécifique, le Bac se transformera en grande partie en « Bac maison » dont la valeur dépendra de la réputation de l'établissement.

En fonction de leur origine sociale et territoriale, les jeunes n'auraient pas accès aux mêmes lycées et mécaniquement aux mêmes possibilités de

poursuites d'études. Des inégalités territoriales et sociales existent déjà : loin de les résorber, ce qui est la mission de l'éducation, ce projet de réforme va les amplifier. En effet, jusqu'à maintenant le lycée est censé, même à travers des filières, donner une solide culture commune et générale sanctionnée par le Baccalauréat, premier grade universitaire permettant l'accès aux études supérieures. C'est ce projet qui est ouvertement abandonné.

affiché le passage en apprentissage en fin de Seconde ou en fin de Première. Les possibilités de poursuite d'étude seraient encore plus limitées avec l'obligation d'opter dès la fin de Première pour un « module d'accompagnement » vers le BTS.

Enfin le rapport préconise la systématisation d'une idée très en vogue celle des « blocs de compétences », censés donner souplesse et adaptabilité aux parcours, alors qu'elle est avant tout une marque du renoncement de l'État à tenir l'un de ses engagements : celui de conduire chaque jeune à l'obtention d'un diplôme national, garant d'un niveau général de formation, avant sa sortie du système éducatif.

Par ailleurs, du lycée à l'université la mise en place de blocs de compétences vise à affaiblir la dimension collective des parcours, des certifications et des qualifications.



Le ministre Blanquer entame maintenant les « consultations » sur la réforme de l'enseignement professionnel sous statut scolaire, sur la base du rapport Ducret-Marcon rendu public il y a quelques jours.

Ce rapport présente l'apprentissage comme la solution miracle à l'insertion des jeunes, approche dogmatique de ce mode de formation dans lequel un jeune sur 5 ne finit pas sa première année de formation et où les filles ne représentent que 30 % des apprenti-es...

La voie professionnelle ne peut pas être une filière préparatoire à l'apprentissage, avec comme but

D'une part ces processus affaiblissent la dimension émancipatrice au sens large de l'éducation, la sommant de se professionnaliser pour lutter contre le chômage.

D'autre part la casse des cadres nationaux des diplômes et des qualifications entraîne l'affaiblissement des conventions collectives et des cadres collectifs de négociation.

De ce point de vue, loi travail et réforme de l'université suivent bien la même logique.

LA SÉLECTION À L'UNIVERSITÉ N'EST PAS LA SOLUTION !

Le gouvernement présente sa réforme de l'entrée à l'université comme une réponse au scandale du tirage au sort dans certaines filières en tension ainsi qu'à l'échec des étudiant-es durant leur première année d'étude dans le supérieur. Le choix du gouvernement est celui d'instaurer une sélection c'est-à-dire d'adapter le nombre d'étudiant-es au nombre de places disponibles, les fameuses capacités d'accueil ! Un autre choix est possible, c'est celui que défend la CGT, faire exactement l'inverse en ouvrant le nombre de places nécessaires à l'accueil de toutes et tous les jeunes en formation.

Les propositions gouvernementales sont d'autant plus révoltantes que cette pénurie résulte de choix politiques : sur les dix dernières années seulement, le nombre d'étudiant-es a augmenté de 20 % alors que le budget de l'enseignement supérieur lui n'a augmenté que de 10 %. Le tirage au sort est dû au manque d'investissement de l'État, et en particulier le manque de postes, et à la poursuite de la politique d'autonomisation des universités.

À côté des filières sélectives (BTS, IUT, classes préparatoires, grandes écoles...), l'université doit pouvoir accueillir tous les jeunes bachelier-es qui le souhaitent. Si nous laissons faire ce gouvernement, les universités pourront, de fait, trier les élèves à l'entrée en licence avec la mise en œuvre des « attendus ».

Au vu des dossiers scolaires, elles pourront ainsi refuser des jeunes, faute de place, ou les obliger à suivre un « contrat de réussite » en licence qui permettra de les renvoyer si le contrat est considéré comme non-respecté. Au regard des moyens alloués les universités n'auront pas la possibilité de mettre en place un accompagnement permettant aux étudiant-es de se mettre au niveau des « attendus ».

Les universités en décidant des capacités d'accueil et des attendus de leurs filières vont pouvoir développer des parcours à deux vitesses :

certaines « d'excellence » et d'autres de relégation. Certains « attendus locaux », rédigés dans la précipitation et sans consultation des instances des universités, sont emblématiques de cette volonté de mise en concurrence et de recherche de « l'excellence » : une lettre de motivation de 10.000 signes ou la mention de « l'investissement associatif », sont autant d'éléments discriminants dans les critères de sélection des dossiers. Plus les attendus s'éloignent des acquis de la scolarité dans le cadre de la préparation de diplômes nationaux, plus ils gravent dans le marbre les inégalités sociales, territoriales des bachelier-es. Par ailleurs dans de nombreuses filières non-sélectives la plate-forme Parcoursup et ses 10 vœux non-hiérarchisés vont générer une tension en multipliant le nombre de vœux à étudier.

Les services ne sont pas dimensionnés pour étudier et classer les centaines de fiches de vœux qui vont arriver, les personnels vont être mis sous pression et n'auront ni les moyens, ni le temps de lire chaque dossier. Au final l'avis du lycée et les bulletins scolaires seront déterminants dans la décision d'accepter, de refuser ou de mettre en attente un-e candidat-e !

La réforme priverait de fait les bachelier-es professionnels et technologiques de la possibilité de poursuivre leurs études à l'université si tel est leur souhait. Si ce projet impacte tous les jeunes, il laisse-



rait particulièrement les enfants des catégories populaires à la porte de l'université.

On a beau jeu de disserter sur l'échec à l'université des bachelier-es, sans rappeler que celles et ceux issus des Bacs professionnels et technologiques y sont souvent faute de place en BTS et en IUT ou que si le taux d'échec en L1 est trop élevé, plus de 70 % des jeunes inscrits sortent finalement avec une validation à Bac+3. Enfin, changer de filière ou se réorienter n'est pas toujours synonyme d'échec, cela peut aussi être une des voies d'un parcours d'études réussi.

Le gouvernement ne peut renvoyer vers les universités et leurs personnels ou vers les jeunes les difficultés actuelles : elles résultent d'une politique de dérégulation et d'abandon des missions de l'État. Le service public d'enseignement et ses personnels sous statut doivent rester les garants de l'accès de toutes et tous les jeunes à un niveau de qualification.

8 MARS 2018 : L'ÉLAN DES LUTTES POUR LES DROITS DES FEMMES

La richesse et la diversité des luttes CGT pour les droits des femmes est impressionnante. C'est avec enthousiasme que les militant-es s'emparent des outils mis à disposition pour concrétiser les actions. Dans un contexte social très favorable au progrès, à la prise de conscience et au changement, les femmes et les hommes dénoncent des états d'injustice flagrants et font des propositions qui vont bien au-delà des mesurées du gouvernement.

06

Le Lien N°194 Mars 2018

Pour l'égalité professionnelle, nous voulons des actes : le communiqué de presse commun aux 8 organisations syndicales, et pour lequel la CGT a particulièrement œuvré, montre la volonté de s'unir et de faire pression sur le gouvernement. Si l'égalité entre les femmes et les hommes est une grande cause nationale « il va falloir des mesures ambitieuses, des moyens humains et financiers à la hauteur de l'enjeu, des dispositifs contraignants et une évaluation de toutes les politiques publiques à l'aune de l'égalité. » À lire sur cgt.fr ou <http://cgt.fr/Pour-l-egalite-professionnelle-nous-voulons-des-actes.html>

Les luttes se déclinent dans les Unions départementales, les référentes du collectif femmes-mixité en témoignent lors de la réunion préparatoire. Bien sûr, elles soulignent aussi, pour la plupart, qu'il y a encore des comportements sexistes qu'il faut désamorcer lors des commissions exécutives : réticences de tous ordres, ton bienveillant mais paternaliste, remarques ironiques, attention minimale accordée à la question par certain-es camarades... Mais elles ne se laissent pas faire et parviennent à convaincre et à engager des actions : comptoir ouvert sur la place de la Comédie à Montpellier, rassemblements nombreux dans toute la France, création de jeux pour faire parler, actions ciblées dans la santé, la grande distribution...

Partout où les femmes travaillent et même dans les métiers où elles

sont moins présentes, on tracte, on discute autour des 4 pages, et les actions fleurissent !

Pour recenser et annoncer toutes les actions précises prévues par les syndicats dans vos secteurs et les publier sur le site : <https://8mars15h40.fr/ajouter-une-action/>

On lutte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur le site 8mars15h40.fr parce que les femmes sont toujours rémunérées un quart en moins que les hommes : la situation n'a pas changé.

Aujourd'hui encore 60 % des entreprises n'ont ni accord ni plan d'action, seules 0.2 % ont été sanctionnées. 60 % des branches n'ont pas d'accord valide.

De nombreux accords d'entreprises ou de branches sont des coquilles

vides et se contentent – au mieux – de reprendre les dispositions légales existantes. Dans la Fonction publique, le protocole d'accord signé par la CGT en 2013 n'est pas appliqué. Les groupes de travail pour la labellisation égalité dans la fonction publique se mettent en place, mais ce sont les délégués syndicaux-cales qui doivent faire pression pour que des moyens soient enfin débloqués pour l'égalité.

Sur le site egalite-professionnelle.cgt.fr on regarde et on partage les 5 films : Temps partiels et égalité salariale ; La revalorisation des métiers à prédominance féminine ; pas de discriminations d'embauche ou de carrière ; des droits pour la maternité et la parentalité ; stop sexisme et violences.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles c'est s'engager avec les femmes pour l'égalité.

On participe à la Grande enquête sur les violences au travail sur <https://8mars15h40.fr/grande-enquete/>

Dans le cadre du collectif [#8mars15h40](https://8mars15h40.fr) les salarié-es peuvent témoigner des violences dont elles-ils ont été victimes ou témoins au travail. L'objectif : briser la loi du silence et interpeller la responsabilité des employeur-es. Les résultats seront transmis aux organisations CGT pour une interpellation directe des employeur-es concernés.



CROUS DOSSIER FONCTIONNARISATION



L'UN CGT CROUS, engagée depuis plus de 30 ans dans la bataille de la fonctionnarisation des personnels ouvriers dans la fonction publique, profite de la Loi Sauvadet de 2012 pour demander son application aux agent-es contractuel-les des CROUS.

Le 29 mars 2017, il est acté la sortie du régime dérogatoire permettant aux CROUS de recruter des contractuel-les de droit public.

À compter du 1^{er} avril 2018, désormais, les CROUS devront recruter directement les personnels dans la filière ITRF.

C'est sur cette base et suite à la mobilisation des militant-es que l'UN CGT CROUS, le 4 mai 2017, obtient enfin la signature d'un protocole permettant aux personnels ouvriers d'intégrer la fonction publique dans la filière ITRF.

Le 14 septembre 2017, une délégation a été reçue par le nouveau cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour ouvrir le chantier de la fonctionnarisation. Le cabinet de la ministre s'engage très clairement à respecter la signature du gouvernement précédent et à ouvrir le chantier.

Le chantier est ouvert à double niveau de concertation avec les trois organisations signataires (CGT, FSU et CFDT) du protocole avec la DGRH du ministère et le CNOUS.

Le protocole se décline en quatre parties :

La première porte sur les modalités d'accès à la fonction publique de l'État et le périmètre de la délégation pilotée par la DRH du ministère. Le ministère n'a pas encore communiqué sur les contours de cette délégation.

La deuxième porte sur les garanties en matière de rémunération, de mobilité et d'action sociale.

La troisième et la quatrième portent sur la définition des fiches métiers et d'organisation du travail dont les modalités se négocient au niveau du CNOUS.

C'est à ce stade que les choses se compliquent, le CNOUS s'appuie sur le protocole pour imposer une circulaire libéralisant la circulaire ARTT de 2002.

Cette circulaire prévoit la mise en place de sites regroupant plusieurs structures de différents secteurs d'activité avec une fiche de poste recensant l'ensemble de la fiche de l'emploi type où les personnels seraient affectés au bon vouloir du-de la chef-fe de service.

L'UN CGT CROUS ne peut pas accepter une polyvalence accrue avec pour conséquence une dégradation des conditions de travail.

Le 5 février dernier, un troisième groupe de travail se tient au CNOUS et force est de constater que la direction du CNOUS maintient sa circulaire, les concertations sont au point mort et dans la journée, nous apprenons la démission du Président du CNOUS.

Le 12 février, le ministère nous rassure sur la continuité du chantier de fonctionnarisation.

Le Président du CNOUS, bien que démissionnaire, continue jusqu'à la fin de son mandat prévue le 1^{er} avril 2018, à conduire les concertations sur les nouveaux modes d'organisation du travail. Il propose de réunir les trois organisations syndicales signataires en bilatérales pour tenter de nous diviser et obtenir un accord.

Seule la CGT a refusé de participer à ces rencontres.

L'UN CGT CROUS a déposé une déclaration liminaire en CHSCT Commun du 20 février 2018, pour prévenir des conséquences de la mise en place d'une organisation du travail délétère pour la santé des personnels.

Mesures Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR)

Au cours du Conseil d'Administration du CNOUS, le 27 février 2017, nous apprenons le gel provisoire des mesures PPCR. Il s'agissait alors d'un gel provisoire de dotation dans l'attente de la finalisation des grilles en cours d'élaboration dans le cadre des mesures liées au PPCR.

Depuis, le gouvernement, bien conseillé par la Cour des Comptes, a reporté ces mesures de revalorisation pour l'ensemble des 3 versants de la fonction publique en 2019.

Bien que le budget de 2,7 millions d'euros existe, il n'est plus question de l'appliquer tel qu'il était prévu au 1^{er} janvier 2017.

Alors que les personnels de catégorie C ont bénéficié d'un rattrapage lié au PPCR, l'UN CGT CROUS doit batailler pour que les personnels ouvriers des CROUS ne soient encore défavorisés par des mesures budgétaires d'austérité.

L'ARGENT PUBLIC DOIT ALLER À LA RECHERCHE PUBLIQUE

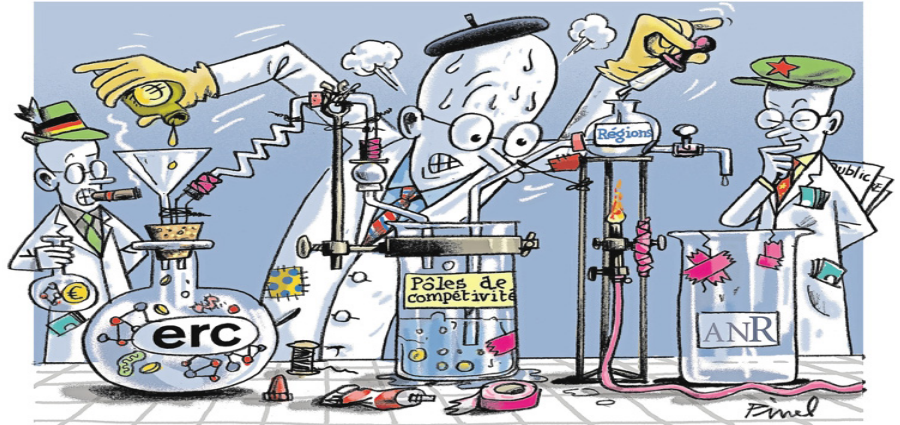
La CGT-INRA, rejointe par le SNTRS-CGT et CGT FERC-Sup, vient de proposer aux autres organisations syndicales de la Recherche et de l'Enseignement supérieur de s'adresser à tous les personnels des EPST et universités pour revendiquer un financement fondé sur crédits d'État récurrents et s'opposer à la généralisation des appels à projets qui détruisent le système public de recherche et engendrent la précarité.

La carence en crédits récurrents a induit une mutation de la recherche qui ne fonctionne maintenant que sur le mode de projets pluriannuels obtenus via des appels d'offres de plus en plus concurrentiels. Ces dispositifs contraignent les personnels, y compris et surtout ceux dont le métier est censé être l'enseignement et/ou la recherche, à passer de plus en plus de temps à déposer une quantité croissante de projets à un mille-feuille de guichets. Que ce soit via l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), l'Europe ou les régions, cette politique de financement sur appels d'offres ne permet plus de travailler sur le long terme, comme le nécessite l'activité de recherche, et constitue une usine à précaires.

Cette politique sert aussi à orienter les financements publics vers une recherche marchande au service des intérêts économiques. Le doute s'installe de plus en plus chez les citoyen-nes concernant notre indépendance.

À terme, c'est la parole scientifique qui est en danger, alors même que le besoin d'une science indépendante de tous lobbies, n'a jamais été aussi urgent dans le contexte de crises écologiques, économiques et alimentaires que nous vivons.

Cette recherche en mode « tout projet » est aussi un formidable gâchis : le temps passé par un-e chercheur-euse en écriture de projet et travail administratif pour obtenir 100€ coûte à l'État l'équivalent de 50€. Dans ce nouveau paysage, où chaque collectif doit survivre dans une compéti-



tion de plus en plus féroce, toutes les catégories de personnels sont sous pression. La souffrance au travail s'installe durablement partout. Congés maladies et « burn-out » se multiplient et nos collègues en situation précaire n'ont plus de perspectives. Il est urgent de changer ce mode de financement et de redonner aux équipes de recherche les moyens de travailler sur le long terme. La pétition soumise à la signature de tous les personnels demande à ce que chaque laboratoire puisse bénéficier d'une dotation de base universelle significative fondée sur le nombre d'équivalents temps-plein y travaillant (titulaires de tous niveaux et doctorant-es), auquel se rajouterait une partie modulable qui dépendrait de la discipline ou domaine de recherche.

Des conseils scientifiques nationaux se sont prononcés pour que le soutien récurrent redonne la base essentielle du financement de la recherche. Les ressources financières existent pour cela. Le budget octroyé en 2018 à l'ANR s'élève à 743 millions

d'euros. Le Crédit Impôt Recherche, dont l'inefficacité a été largement démontrée car les dépenses en R&D (Recherche et Développement) des entreprises n'ont pas augmenté, coûte 5.8 milliards d'euros au budget de l'État pour profiter aux actionnaires des grandes entreprises, notamment de services.

Réattribuer ces fonds directement vers la Recherche et l'Enseignement supérieur publics permettrait de résorber la précarité et d'avoir suffisamment de moyens récurrents pour que les universités puissent satisfaire à leur mission d'émancipation par le savoir et pour que les chercheur-euses puissent chercher autre chose que de l'argent.

S'opposant frontalement à la politique du gouvernement Macron-Vidal, l'appel se prononce donc pour la suppression des PIA, de l'ANR et du CIR et la restitution des fonds correspondants aux EPST et universités afin que les unités et laboratoires puissent en toute transparence bénéficier des crédits récurrents et emplois de titulaires nécessaires.

UNITI 2018 : UNIVERSITÉ DE TOULOUSE EN FUSION

En 2012, la ComUE Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et ses 24 établissements ont obtenu le label IdEx (initiative d'Excellence). Le 29 avril 2016 ce label conférant à la ComUE une position privilégiée dans la hiérarchie des universités lui était retiré parce que la « constitution d'UNE université de recherche », ne pouvait être atteinte sans « mesures de rupture ».

Ici, comme ailleurs, il ne pouvait y avoir IdEx sans fusion. La course pour la reconquête de l'IdEx et la fusion des établissements était lancée.

Le projet de fusion crée un premier cercle de quatre établissements : universités Toulouse 2 Jean Jaurès et Toulouse 3 Paul Sabatier, INSA et INP de Toulouse. Pour contourner les oppositions qui persistent, notamment les syndicats CGT avec les élu-es et représentant-es dans les différents conseils d'établissements et de la ComUE, une courte feuille de route est élaborée et proposée aux établissements. Le 19 janvier 2017 le Comité technique de l'UT2 refuse de valider la feuille de route. Le 24 janvier, à l'appel d'une large intersyndicale, plus de 200 étudiant-es et personnels envahissent le Conseil d'administration (CA) de l'UT2 et empêchent le vote de la feuille de route. Le 27 janvier 2017, malgré l'absence d'avis de l'UT2, elle est adoptée, sans vote, par le CA de la ComUE.

Des groupes de travail sont mis en place pour construire le projet UNITI 2018 et préparer la fusion.

Fin 2017, le projet est soumis à l'approbation des établissements du premier cercle. À l'UT2, le président organise une consultation des personnels et des étudiant-es les 6 et 7 décembre 2017 mais précise, lors de son annonce, qu'elle n'aura pas valeur de référendum. Il pourra donc ne pas tenir compte des résultats. Lesquels sont sans ambiguïté : projet et fusion sont refusés par les personnels (62 %) et les étudiant-es (94 %). Le projet ne sera adopté par le CA de l'UT2, réuni le 12 décembre 2017, qu'avec la voix prépondé-

rante du président. La ComUE envoie le projet UNITI 2018 au jury le 18 décembre (date limite), sans vote de son CA.

Personnels et étudiant-es de l'UT2 se réunissent en assemblée générale (AG) dès décembre et votent la grève à partir du 22 janvier 2018, après les examens. Depuis, la grève est reconduite d'AG en AG avec pour principales revendications la démission du président et l'abandon du projet. Les AG communes personnels-étudiant-es rassemblent entre 800 et 1200 participant-es.

À l'UT3 la direction a engagé avec l'aide d'inspecteurs de l'IGAENR un programme (PRISSME) préparant la restructuration.

Un Comité de pilotage (direction de l'UT3, directions de composantes et représentant-es de l'UT2) a été créé. Depuis septembre 2017, une dizaine de groupes projets sont à l'œuvre (Finance, RH, patrimoine, sécurité...). Les agent-es sont sollicités pour décrire et quantifier toutes leurs tâches.

Depuis juillet 2017, la direction communique brièvement sur le sujet à chaque CHSCT, sans document. Elle ne répond à aucune des questions de la CGT sur la finalité exacte du programme, son intérêt pour les agent-es ou les moyens qui y seront affectés. Elle assure que de telles opérations ont déjà été menées (Aix-Marseille, Montpellier, Bordeaux) et que les processus sont maîtrisés. Selon la direction, l'état des lieux à l'UT3 serait quasiment terminé.

Les syndicats CGT FERC Sup des établissements toulousains ne cessent de faire le lien entre fusion et sélection qui sont les deux faces d'un même projet.

Même s'il n'a pas encore été possible d'élargir la mobilisation aux personnels et étudiant-es de tous les établissements, nous allons mettre à profit la mobilisation en vue d'une convergence des luttes le 22 mars 2018 pour construire la résistance la plus large possible à cette restructuration de l'ESR toulousain.



ALEXANDRA MEYNARD

Membre de la Commission Exécutive Confédérale et pilote du collectif de lutte contre l'homophobie, pour l'égalité et la non-discrimination des lesbiennes, gay, bi et trans (LGBT).

En quoi est-ce important d'avoir un collectif confédéral sur les questions LGBT (en quoi ces questions ont un intérêt syndical) ?

La CGT a toujours été de toutes les luttes contre les discriminations et pour l'égalité des droits des travailleur-ses. Dans un monde où tout le système est bâti sur un principe d'exploitation des travailleur-euses au profit d'une poignée, les discriminations et inégalités de toutes natures contribuent au détournement des richesses créées par le travail.

Depuis la création du collectif en 1996, un des principaux combats est de gagner dans le droit, mais aussi quotidiennement dans la vie à l'entreprise, l'engagement des employeur-es :

- dans des mesures favorisant l'inclusion des LGBT au travail afin de créer des environnements non-discriminant, garantissant la possibilité de s'exprimer ouvertement sur sa vie privée. Créer des environnements de travail favorisant la visibilité LGBT permet aux salarié-es concernés, de pouvoir déclarer, que l'on est ou que l'on va devenir parent, et de ce fait, de faire valoir ses droits en la matière ;

- dans la traduction de ces mesures dans les droits et garanties, par le biais de la négociation collective et la conclusion d'accords portant sur l'égalité des droits et de traitement des salarié-es LGBT, l'accès aux mêmes déroulements de carrière et les mêmes droits pour tous-tes concernant l'équilibre « vie privée, vie professionnelle ».

De tous temps, et encore aujourd'hui, il aura fallu progresser sur l'idée que cette bataille revendicative doit être celle de toute la CGT.

Quels ont été les derniers combats portés par le collectif ?

Le collectif a été et reste de tous les combats, si l'on peut dire. Car même s'il est des questions qui semblent concerner plus spécifiquement le collectif, en réalité la lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations nous concerne toutes et tous, concerne donc toute la CGT.

Il n'y a pas d'un côté, des questions revendicatives, type « Mariage pour tous », qui reviendraient au collectif LGBT et de l'autre par exemple, la loi MACRON dite « Loi travail », dont s'occuperait le reste de la CGT.

En réalité, toute loi de régression sociale impacte aussi les salarié-es LGBT au travail et dans la vie, mais plus encore si ces salarié-es sont déjà dans une situation précaire ou s'ils subissent déjà des inégalités.

Au demeurant, le collectif a bel et bien joué un rôle central dans la lutte pour obtenir, en 2013, les avancées sociales majeures que sont le mariage, l'adoption et la succession pour les personnes de même sexe.

Ce combat est porté par la CGT depuis la création du collectif. Dans le temps, nous avons avancé progressivement vers la loi du 17 mai 2013.

En effet, 20 années se sont écoulées depuis la lutte pour le « contrat d'union civile » qui a donné lieu à la loi instaurant le PACS en 1999.



Quelle est la question d'actualité en débat dans l'organisation et pourquoi ?

Ce n'est pas une question nouvelle, les sujets d'actualité sont la « PMA » et la « GPA ». Les droits de vivre librement avec la personne de son choix et de fonder avec elle une famille font l'objet depuis toujours des préoccupations à la CGT. Ce qui est nouveau, c'est le contexte dans lequel ils se posent.

Depuis l'adoption du « mariage pour tous » il y a 5 ans, le questionnaire sur le principe du fondement de la famille est revenu en force. Le 15 juin 2017, le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) a rendu un avis sur ces deux sujets. Les États Généraux 2018 de la bioéthique sont par ailleurs lancés. Enfin, nous savons qu'il est plus que probable que le CESE sera saisi sur ces questions.

La CGT a choisi de se doter d'un groupe de travail pour engager une réflexion collective. Nous sommes de nouveau devant un enjeu d'égalité au travail et dans la vie. Se posent aussi à nous les questions de droits des parents et ceux de leurs enfants issus de GPA conçus à l'étranger.

Nous œuvrons à la poursuite de la mise en œuvre de notre démarche qui, jusqu'ici, a contribué grandement à l'évolution des droits collectifs concernant l'égalité.

La formation professionnelle vers le néant

Les réformes de la formation professionnelle se succèdent au rythme des élections présidentielles, sans que les précédentes aient pu être évaluées, ni même complètement mises en œuvre.

Pour Macron, « le système de formation ... n'est pas à la hauteur des enjeux de notre temps et des attentes de nos citoyens » et il « doit être entièrement réformé ».

La ministre du Travail parle de simplification et libéralise dans les faits la formation professionnelle en mettant en place un chèque formation de 500 euros par an plafonné sur 10 ans à 5000 euros.

Chacun-e sera encouragé à consommer de la formation comme un bien de consommation ordinaire. Encore faudra-t-il le financer : il faudra 10 ans de droits pour accéder à un CAP fleuriste, 15 ans pour une formation d'ambulancier-e et 48 ans pour une formation jusque-là accessible par un CIF... Chacun-e comprend aisément qu'il faudra désormais payer, s'endetter pour se former.

Pour justifier leurs choix idéologiques, Macron et Penicaud s'appuient sur les contre-vérités régulièrement assénées par des médias zélés relayant les dogmes de l'OCDE.

Pour les libéraux-ales au pouvoir en Europe, il n'est pas acceptable qu'une part du salaire soit socialisée pour financer un système de protection sociale basé sur des principes de mutualisation et de solidarité, échappant ainsi au secteur marchand.

Pour elles-eux, la formation professionnelle, élément structurant de la Sécurité Sociale des personnes, ne peut, ne doit pas échapper au « marché » de la protection sociale.

Le Capital a besoin de la structurer dans un cadre concurrentiel afin d'organiser « l'insécurité sociale professionnelle » et entretenir un rapport de force qui lui soit profitable.

C'est malheureusement cohérent avec ses objectifs généraux en matière de politique de protection sociale : renvoyer sur l'individu la responsabilité de son « employabilité », comme de sa santé, de sa retraite, de son assurance chômage...



Cette stratégie vise à baisser ce que le patronat appelle le « coût du travail ».

Par ailleurs, le Gouvernement a clairement décidé une réforme de l'apprentissage avec une gestion du système par les seules branches professionnelles. La menace est grande car on se dirige vers une sorte de privatisation totale de l'apprentissage, hors du champ de la formation initiale professionnelle et sans pilotage public.

Cette réforme menace toute la formation professionnelle initiale, y compris la voie scolaire (lycées professionnels, technologiques) et universitaire.

Des mesures très graves contre les apprentis-es sont aussi à craindre avec la privation de l'accès aux prud'hommes, l'allongement du temps de travail et la déréglementation du droit en matière de santé et de sécurité.

**POUR LA CGT, CES ANNONCES
SONT INACCEPTABLES ET CONTRAIRES
À SES REVENDICATIONS.**

DISPARITION DU CIF, CPF POUR TOUT LE MONDE : DANGER POUR LES SALARIÉ·ES ET DEMANDEUR·EUSES D'EMPLOI

Avec cette réforme de la formation professionnelle, une fois de plus, le gouvernement montre son mépris envers les négociations qu'il a menées !

Sous prétexte de rendre plus lisible l'offre de formation, on va rendre responsable tout·e actif·ve de la gestion de sa carrière professionnelle.

En effet, les obligations des entreprises de former leurs salarié·es et de cotiser pour cela est progressivement en train de disparaître.

En effet les entreprises ne veulent plus parler de cotisations mais de charges dont elles veulent se débarrasser sous prétexte de compétitivité.

De plus, le patronat voulant une main-d'œuvre corvéable à merci interviendra dans le contenu des formations professionnelles, abandonnant les titres et les diplômes qui font référence aux classifications et rémunérations des conventions collectives, en privilégiant des blocs de compétences, privant ainsi la personne formée de tout repère collectif.

À terme, c'est même la fin de toute référence à un salaire minimum...

Le nombre d'heures dont disposait la personne pour son Compte Personnel de Formation (CPF) est monétarisé et plafonné. (500 €/an plafonné à 5000 € et pour les non qualifiés 800 €/an plafonné à 8000 €).

Non seulement y est inclus le Congé Individuel de Formation (CIF), qui disparaît en tant que tel, mais cela implique à terme, que les personnes voulant des formations plus ou moins longues devront mettre la main à la poche ou se contenter de l'aumône qui leur est faite et/ou attendre 10 ans pour atteindre le plafond.

Sélection des formations par le fric, c'est pour la FERC inadmissible !

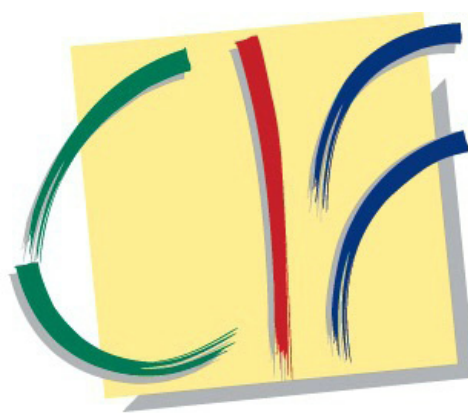
Le CIF, était le seul dispositif dont pouvait disposer un·e salarié·e à sa seule initiative. Il pouvait être mobilisé sans le consentement de l'employeur·e, et ainsi permettre au·à la salarié·e :

- soit d'améliorer par la formation ses compétences qu'il pourrait ainsi faire valoriser au sein de son entreprise ou dans une autre, grâce à la reconnaissance du titre ou du diplôme qu'il aura obtenu,
- soit changer d'orientation professionnelle en acquérant ainsi la qualification pour exercer un autre métier.

Le CIF permettait ainsi au·à la salarié·e de monter en compétences et d'accéder ainsi à des rémunérations plus en adéquation avec ses aspirations et ses besoins. Ce dispositif permettait au·à la salarié·e

de revenir après sa formation au sein de son entreprise sans perte de salaire ou avantages liés à son emploi. Sa disparition, remet en cause la possibilité, pour le·la salarié·e, comme pour le·la demandeur·euse d'emploi avec le CIF portable de pouvoir bénéficier de formations sur de longues durées qui ne rapportent pas directement aux entreprises ! Car c'est bien là que veut nous emmener le patronat, en rendant la formation immédiatement rentable et à moindre frais pour elle ; en rendant « responsable » et donc coupable le·la salarié·e qui ne se sera pas lui-même formé pour rester compétitif ! Avec comme conséquence : les plus riches se formeront toujours mieux que les plus pauvres ! Belle avancée sociale !

La FERC continuera à défendre les droits des salarié·es et des demandeur·euses d'emploi pour une formation professionnelle sécurisée tout au long de la vie.



CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

AVEC LE TOUT APPRENTISSAGE : EN ROUTE VERS LA MARCHANDISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'apprentissage ne sera plus piloté par les Régions mais par les branches professionnelles. Il sera régulé par le marché. Allons-nous tout droit vers sa privatisation ?

Dans ces conditions l'apprentissage va plus servir les entreprises que les apprenti-es. Le patronat et surtout le MEDEF ont eu ce qu'ils réclamaient depuis des années. Les branches pourront aussi intervenir dans l'élaboration du contenu des formations, pourront intervenir sur les ouvertures ou les fermetures de formations.

Comme les CFA vont être rémunérés au contrat, comme les Régions vont perdre 51 % de la taxe d'apprentissage, les conséquences sur les inégalités territoriales risquent de s'amplifier car les CFA les plus petits ou les plus fragiles risquent de fermer. Ils ne bénéficieront plus des investissements des Régions.

La Région ne pourra plus exercer de régulation. Les personnels des lycées professionnels et des CFA seront précarisés.

L'apprentissage, comme les autres cursus, doit rester un service public de l'éducation. Dans le cas contraire il ne serait plus accessible à toutes et tous. Une dérive extrêmement inquiétante qui risque de voir le développement de formation en simple adéquation avec le marché de l'emploi local.

Le danger c'est aussi la disparition des diplômes et des titres au profit de blocs de compétences qui seront déconnectés des salaires de référence et des grilles de classification.

L'apprentissage jusqu'à 30 ans, c'est payé au SMIC des adultes qui pourront déjà avoir un haut niveau de qualification et être opérationnels sur la quasi-totalité de leur emploi.

Les 30€ d'augmentation prévus ne suffiront pas à régler un double hébergement, la restauration, les frais de transport pour les plus jeunes, alors que leur patron-ne touchera des aides ou bénéficiera d'exonérations qui rembourseront tout ou une grande partie de leurs salaires. Pour le même prix, des apprenti-es dans certains secteurs pourront même travailler jusqu'à 40h.

Ainsi un jeune de 16 ans pourrait faire la plongée jusqu'à minuit dans une pizzeria : chacun s'accorde à reconnaître que c'est très formateur ! En compensation de toutes ces régressions, une augmentation de 30€ par mois, soit 717€ de rémunération mensuelle et une prime de 500€ pour passer le permis de conduire... Le contrat d'apprentissage pourra également être rompu pour faute grave ou inaptitude sans passer par les prud'hommes ! Belle avancée sociale !

La formation et la rémunération des tuteurs-trices seraient pris sur les fonds de l'alternance, ce qui ne reviendrait encore à rien à l'entreprise. Avec la suppression du passage aux prud'hommes pour la rupture du contrat d'un-e apprenti-e, c'est la garantie que certains employeur-es abuseront de ces ruptures...

À ce tableau s'ajoute la main mise unilatérale du patronat sur la définition des référentiels d'activités professionnelles.

Cette disposition risque d'affaiblir considérablement les diplômes pour les transformer en Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) : c'est la volonté patronale de ne plus



sanctionner systématiquement la formation initiale par un diplôme et ainsi généraliser des périodes courtes d'acquisitions de blocs de compétences n'aboutissant pas à une reconnaissance de qualification.

Bref, ce ne sont ni les besoins des jeunes et de leurs familles, ni les besoins de l'économie nationale en termes d'élévation des niveaux de qualification qui sont mis en avant.

Les campagnes idéologiques successives font de l'apprentissage la solution miracle pour lutter contre le chômage...

Mais la formation ne crée pas l'emploi ! La réforme tend à vouloir faire de l'apprenti-e un pion et non plus un-e jeune en formation...

Notre appréciation des mesures gouvernementales sur l'apprentissage est donc très critique car on acte non seulement la sortie de l'apprentissage de la formation initiale, mais aussi l'ensemble de la formation sous statut scolaire et universitaire, et l'on s'oriente vers la marchandisation de la formation.

RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : LA FORMATION INITIALE REMISE EN CAUSE...

Les rapports Brunet et Calvez-Marcon portant respectivement sur l'apprentissage et la voie professionnelle du lycée complètent les réformes interprofessionnelles et posent des pistes d'une dérégulation majeure de la formation initiale professionnelle.

Les choses ne sont pas encore arrêtées mais le rapport Calvez-Marcon donne les grands axes de la future réforme de la voie professionnelle sous statut scolaire. Celui-ci comprend deux axes principaux d'attaques de la voie professionnelle : le développement de l'apprentissage en concurrence avec le scolaire et la substitution des diplômes par les blocs de compétences.

Le développement de la mixité des parcours et des publics transforme la formation initiale sous statut scolaire en antichambre de l'apprentissage car les élèves pourront changer de mode de formation à la fin de la Seconde et de la Première... Traduction : les meilleurs élèves (comprendre les garçons blancs n'habitant pas en banlieue...) iront en apprentissage quand les autres resteront dans la voie scolaire ! Pire, le rapport Brunet affirme que les CFA pourront ouvrir des formations sans accord de la Région ce qui va accroître les logiques de concurrence. Entre-t-on dans une véritable ère de la libéralisation de la formation initiale professionnelle ? Du côté des enseignant-es de lycée professionnel, le développement de l'apprentissage aboutira nécessairement à terme à une remise en cause de leur statut, l'annualisation du temps de travail deviendra incontournable pour s'adapter aux rythmes différents de formation des scolaires et des apprenti-es.

La proposition de suppression du diplôme intermédiaire dit « BEP rénové » et son remplacement par l'acquisition de blocs de compétences est une ligne rouge. Elle va accentuer

les sorties sans diplôme et exposer les élèves à une individualisation de leurs rémunérations et conditions de travail en tant que salarié-es. On retrouve la même logique dans le découpage du bac pro en blocs de compétences...

Enfin, le grand silence du rapport porte sur les poursuites d'étude. À part la réaffirmation de principe d'une voie professionnelle du lycée tournée vers l'insertion professionnelle et les poursuites d'études, aucune proposition sérieuse n'est avancée...

Nous défendons la mise en place de parcours adaptés aux besoins des élèves et des spécialités, qui peut notamment passer par la création de classes passerelles vers le BTS. C'est un enjeu majeur notamment pour les spécialités tertiaires « service aux entreprises » où le niveau d'insertion professionnelle se situe plus au niveau BTS qu'au niveau Bac.

La libéralisation de la formation professionnelle est en marche. Le « big bang » promis par le gouvernement doit être mis en échec par les salarié-es. L'effacement des frontières entre formations initiale et continue, la substitution progressive des diplômes nationaux par les blocs de compétences sont deux leviers contre notre projet de société : celui d'une scolarité obligatoire pour tous et toutes jusqu'à 18 ans débouchant sur l'acquisition de diplômes nationaux.

La formation initiale ne doit pas être mise au service du patronat.

La FERC-CGT à l'offensive !

Pour la CGT, au contraire, une nouvelle réforme n'a de sens que si elle est construite pour répondre aux besoins des personnes dans leur diversité.

Pour répondre à ces besoins, des droits doivent exister et être financés pour offrir à chacun-e des possibilités d'accès à la formation de trois types :

- des formations relativement courtes, répondant à l'obligation de l'employeur-e d'adaptation au poste et de maintien dans l'emploi,
- des formations, de durée moyenne, permettant le développement des compétences professionnelles et l'accès à une qualification,
- des formations longues permettant une évolution professionnelle significative ou une reconversion professionnelle, à l'initiative exclusive du-de la salarié-e, dans le cadre d'un congé garantissant la prise en charge du coût de la formation et le maintien de la rémunération. C'est le renforcement du Congé Individuel de Formation.

Pour mener à bien ces parcours de formation, il faut que les personnes bénéficient d'un accompagnement universel, de proximité et gratuit, à partir du dispositif existant du Conseil en Évolution Professionnelle Organisé, comme les organismes de formation sur les bases d'un service public.

L'AFPA, le CNAM et les GRETA doivent avoir un rôle à jouer en matière d'orientation et d'accompagnement et de parcours de formation qualifiante.

La FERC-CGT appelle à la grève le 22 mars prochain et, avec la CGT, à lancer une campagne d'information pour la nocivité des projets gouvernementaux et patronaux.

COMME LA MISÈRE SUR LE PAUVRE MONDE !

Les margoulins de la formation, sans vergogne, profitent de l'argent public destiné à la formation des chômeur-ses pour monter des stages bidon. C'est le cas de l'organisme ISP où une partie des stagiaires en lutte ont mis à jour ces pratiques écoeurantes dès le début de la formation, en dénonçant la mauvaise qualité des enseignements, tant sur le plan matériel que pédagogique.

« On n'a fait que 4 semaines de pratique. La théorie, c'était n'importe quoi, ça consistait à recopier un livre. A la fin, on ne faisait plus rien », témoigne l'une des victimes, « sur les 17 stagiaires, il ne restait plus que trois ou quatre personnes dans les sessions ».

Avec l'aide du Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires (CNTPEP) CGT, ces stagiaires attaquent ISP et Pôle Emploi au tribunal administratif comme l'argumente Philippe Nackaerts, secrétaire général : « Ces personnes ont fait des sacrifices pendant huit mois pour retrouver un emploi, en ne touchant qu'une indemnité de 650 €. On déposera un recours pour trois stagiaires [...] pour réclamer des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi. Pôle emploi va trop loin dans le mépris des usagers ».

Le CNTPEP – CGT compte également « attaquer certains centres de formation, pas seulement ISP, qui ne forment à rien du tout. Beaucoup de chômeurs ont connu ce même genre de situations ».

Mais au-delà de la justesse du combat collectif, ces personnes déjà précaires sont victimes d'une double peine à titre individuel.

C'est le cas de Yasmina, mère isolée avec 3 enfants, qui se retrouve aujourd'hui dans une situation critique. Déjà épuisée financièrement par cette mauvaise

expérience, elle s'est battue pour obtenir un stage qualifiant, cette fois au sein de l'AFPA. Pour autant, elle ne touche que l'allocation de solidarité spécifique équivalente à 650€ par mois. Elle se retrouve donc dans une situation financière inextricable, avec le risque soit de devoir abandonner la formation tant attendue, soit de ne pouvoir payer son loyer et encourir l'expulsion de son domicile ! Pôle Emploi de son côté ne fait rien pour l'aider, voire même retarde le paiement de son allocation, sous prétexte qu'elle a fait quelques heures d'intérim pour subvenir aux besoins de sa famille.

Comme si « le système » voulait lui faire payer le fait de s'être rebellée contre une situation injuste et la punir d'avoir lutté.

Faire un exemple pour mettre tout le monde à genoux ?

Car comme vous le lirez par ailleurs dans le dossier consacré à la réforme de la formation professionnelle, le changement de paradigme consiste à rendre les salarié-es responsables de leur employabilité !

Ce serait à chacun-e de faire ce qu'il faut pour être attractif sur le marché du travail, insinuant que du travail il y en aurait et que ce sont les compétences qui manquent ! Le mensonge ne tient pas l'analyse rationnelle, après 40 ans de chômage structurel de masse. Pour autant, un mensonge répété à l'envi tend à devenir vérité dans la vulgate macronienne.



Mais notre expérience (la FERC est membre du CNTPEP) auprès des précaires et des privé-es d'emploi nous a permis de tirer un certain nombre d'enseignements.

Ce ne sont pas les qualifications qui manquent pour pourvoir les métiers « en tension » mais les conditions d'emploi (salaire, horaires, conditions d'hygiène et de sécurité) qui ne sont pas au rendez-vous.

Dans l'hôtellerie restauration par exemple, de nombreux emplois ne sont pas déclarés, alors que des serveur-euses et des cuisinier-ères diplômés sont au chômage ou dans des situations de travail précaire.

La formation ne crée pas l'emploi. Les entreprises sont incapables de définir leur besoin en matière de compétences même à très court terme. Les enquêtes BMO (Besoin de Main d'œuvre) réalisées par Pôle Emploi font ressortir des éléments très conjoncturels qui peuvent s'inverser et les intentions ne se concrétisent pas souvent en embauche.

Enfin, lorsque nous participons à la formation des camarades du CNTPEP sur l'accès à la formation des privé-es d'emploi, le constat est unanime pour dire que c'est un parcours du combattant dans un maquis de dispositifs.

De fait, obtenir une formation est déjà un exploit en soi, aussi ne pas gaspiller cette occasion en tombant chez un margoulin !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE 2018 : CHAQUE VOIX VA COMPTER !

Le 6 décembre 2018 auront lieu les élections professionnelles dans la fonction publique.

5 448 321 agent-es, dont 2 392 579 dans la fonction publique d'État, vont être invités à élire leurs représentant-es dans les Comités Techniques (CT) ministériels et les CT de proximité académiques ou d'établissements mais aussi renouvellement de l'ensemble des élu-es dans les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les non-titulaires. La durée des mandats a été harmonisée à 4 ans. Ces élections permettent de mesurer la représentativité syndicale dans nos champs. C'est notre présence dans les instances (CT ministériel, CT de proximité ou académique), la négociation des accords à tous les niveaux de concertation qu'il s'agit de pérenniser.

Dans l'enseignement privé sous contrat avec l'État, les enseignant-es 1^{er} et 2nd degrés de l'enseignement privé seront consultés nationalement. Traditionnellement, ils votaient pour élire des représentant-es aux CCMA (Académiques pour le second degré), CCMD ou CCMI (Départementales ou interdépartementales pour le 1^{er} degré).

En décembre 2014, le Ministère a choisi d'organiser ces élections dans l'enseignement privé sous contrat en même temps que l'ensemble des élections de la fonction publique et une instance nationale a été mise en place : le CCMMEP (Comité Consultatif Ministériel pour les Maîtres de l'Enseignement privé).

En 2014, la CGT n'a pas obtenu sa représentativité, 2018 sera donc pour nous un enjeu important.

Candidat-es : avoir des listes CGT partout !

Pour les CT ministériels, CTMEN et CTMESR, les candidat-es seront pro-

posés par les organisations. Pour le CTMESRI la liste est fédérale. Pour les CT locaux et académiques, ce sont les syndicats d'établissement ou structures académiques qui choisiront. Pour les CAP, il faudra voir avec les organisations les nombres de candidat-es nécessaires, sachant que ces listes seront composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la proportionnalité représentée au sein de l'instance concernée. La proportion se fait sur le corps entier et non par grade.

Dans l'Éducation Nationale, c'est parfois plus de 200 candidat-es à trouver pour une académie.

Nous devons recenser parmi les élu-es celles-ceux qui souhaitent se représenter, faire un bilan sur leur mandat, en trouver des nouveaux parmi les syndiqué-es. Ne perdons pas de temps, nos listes devront être complétées avant début juillet 2018.

Les électeur-trices

CAP et CAPN : les agent-es du corps sauf les fonctionnaires stagiaires et en position de disponibilité.

CT ministériels, CT de proximité et académiques : fonctionnaires, non titulaires, statut ouvrier, salarié-es de droit privé recrutés par l'administration sauf les fonctionnaires en disponibilité.

CCP des ANT : les agent-es non-titulaires de la fonction publique - contrat de 6 mois en fonction depuis 2 mois à la date du scrutin.

Vote électronique (E-Vote)

- L'adresse professionnelle est retenue pour le vote ;
- Les notices de vote seront distribuées début novembre aux électeur-trices ;
- Le vote électronique pour les CAP

(Commission Administrative Paritaire) aura lieu du 29 novembre 2018 jusqu'au 6 décembre 2018.

Au lendemain de la parution des résultats dans le privé, la CGT s'est mise en ordre de marche pour lancer une campagne de conquête électorale dans le privé et dans le public. Cette démarche confédéralisée doit permettre aux organisations de ne plus subir les cycles électoraux mais de les intégrer dans les domaines de la vie syndicale : plans de visite, cibler des syndicats, syndicalisation...

C'est une conquête sur 2 axes : renforcer le vote CGT là où nous sommes présents et implanter la CGT et gagner le vote CGT là où nous sommes absents.

Il n'y aura qu'un seul tour.

Il ne faut pas le rater !

Contact :

Elections2018@ferc-cgt.org

Lexique :

CAPA, CAPD, CAPN Commission Administrative Paritaire Académique, Départementale, Nationale.

CCP Commission Consultative Paritaire pour les non-titulaires.

CCSA Commission Consultative Spéciale Académique (Directeur-trices d'établissements).

CTE ou CTA : Comité Technique d'Établissement ou Académique

CTSA ou CTSD : Comités Techniques Spéciaux Académiques ou Départementaux.

CCMA, CCMD, CCMI Commissions Consultatives Mixtes Académiques, Départementales ou interdépartementales sont les instances représentatives des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat traitant des questions individuelles.

CTMEN Comité Technique du Ministère de l'Éducation Nationale.

CTMESR Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

CCMMEP Comité Consultatif Ministériel pour les Maîtres de l'Enseignement privé.

IHS, ÉDUCATION, RECHERCHE, CULTURE : ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, 1958, 1968 - DES PROPOSITIONS DE TRAVAIL AMBITIEUSES

L'Institut d'Histoire Sociale propose avec la fédération, le 13 juin 2018, une conférence débat : « Enseignement professionnel, quelle histoire ? Pour quel avenir ? ... »

Après la loi travail - adoptée au forceps - le gouvernement s'attaque à tout ce qui fait sens collectif dans notre société.

Les droits acquis au fil des années après les effets désastreux de la Loi Le Chapelier adoptée au nom de la défense de la liberté individuelle en 1789, sont déniés.

Chaque personne au travail serait responsable de sa qualification, de sa créativité, au nom de l'auto-entrepreneuriat. C'est dans ce contexte qu'il faut placer la réforme de la formation professionnelle initiale et continue.

Comment s'est mis en place notre système de formation, quelles ont été les propositions des salariés, quels enseignements en tirer pour demain ?

En mars 2017, l'Himase (Association de l'ensemble des instituts d'histoire enseignants) a organisé une conférence sur l'apprentissage¹. Au regard de cette initiative nous proposons de tenir une conférence sur la thématique de « l'évolution de l'enseignement technique de 1945 à nos jours ».

Cette conférence serait introduite par deux contributions (20 mn) qui pourraient porter sur :

- l'évolution de l'enseignement technique professionnel ;
- comment et pourquoi la situation des enseignant-es a évolué ? Pourquoi et comment les établissements ont changé (diplômes, recrutement, dénomination).

Il s'agit de mesurer et analyser l'interrelation entre situation des personnels, modifications structurelles

des établissements, évolution du recrutement des jeunes et d'examiner dans le même temps le rôle qu'ont pu jouer dans ces évolutions les enseignant-es, les jeunes, les organisations syndicales, le patronat, les pouvoirs publics²...

Un programme ambitieux...

Outre la conférence, l'IHS fédéral a décidé de s'inscrire dans la démarche de l'IHS National, dans son programme sur 1968 :

- une exposition sera présente dans le patio G. Ségué à Montreuil ;
- de nombreuses conférences, expositions sont prévues en territoire.

Pour notre IHS fédéral, nous souhaitons réunir un maximum de contributions, témoignages, documents..., afin de conduire la réflexion sur les luttes dans nos secteurs en 66/67 et 68... Mais aussi sur les années qui ont suivi. Avons-nous bien perçu les changements sociétaux de cette décennie et des suivantes ?

Si nous avons un ensemble suffisant, nous pourrions travailler à une publication mais aujourd'hui nous avons une seule contribution³... Alors à vos plumes !

1958 : la même démarche est initiée pour la date de création de la V^e République. Comment cet événement a-t-il été traité dans nos organisations ?

Un programme ambitieux, volontariste mais nécessaire au moment où la stratégie « bulldozer/blitzkrieg » du gouvernement bouleverse presque deux siècles de construction sociale, de repères.

Le « d'où vient-on ? » pour comprendre le « où va-t-on ? » et construire le « que veut-on ? » est aujourd'hui vital pour le mouvement social.

Les Instituts d'Histoire Sociale sont les outils pour identifier, faire connaître, aider à comprendre le passé : si vous souhaitez y participer, adhérez à l'IHS...

¹ Documents en ligne sur le site FERC.

² L'organisation précise de la conférence sera finalisée à l'AG du 13 mars.

³ Voir site FERC, contributions de Gérard Montant.

BULLETIN D'ADHESION À L'IHS FERC CGT

J'adhère à l'IHS FERC pour 2018, ci-joint mon chèque de 15 euros.

NOM : Prénom :

Adresse

Code postal : Ville :

à renvoyer à : IHS FERC CGT - Case 544 - 93515 MONTREUIL CEDEX

HEWLETT-PACKARD : PARTENAIRE DE LA COLONISATION ISRAËLIENNE

La multinationale américaine de l'informatique et de la technologie de l'information, Hewlett-Packard, apporte au quotidien son soutien matériel à l'occupation israélienne de la Palestine. La société fournit des matériels et services au « ministère de la Défense » et à la marine de guerre israéliens. Elle fournit également et entretient un système d'identification biométrique automatisé de contrôles des identités sur le réseau des check-points du « Mur de séparation » déclaré illégal par la Cour Pénale Internationale.

18

Le Lien N°194 Mars 2018

HP, une aide logistique indispensable à la colonisation

Tous-tes les habitant-es du territoire palestinien occupé doivent faire une demande auprès des autorités militaires israéliennes pour obtenir une carte d'identité biométrique, qui leur est exigée pour obtenir toute autorisation de voyage.

Bien que refusant la plus grande partie des autorisations demandées, les autorités israéliennes enregistrent toutes les informations recueillies dans leur base de données. Hewlett-Packard joue un rôle crucial dans le système israélien d'enregistrement de la population, en Israël et en Palestine occupée.

Ce système d'enregistrement de la population est exploité et entretenu par HP et il est clivé par origine ethnique et religion. Il est utilisé comme un outil majeur dans la discrimination systématique qu'exerce Israël entre juif-ves et Palestinien-nes, y compris à l'intérieur d'Israël.

HP fabrique en outre les nouvelles cartes d'identité biométriques pour tous les citoyen-nes et résident-es d'Israël, notamment les habitant-es palestiniens de Jérusalem-Est occupée illégalement depuis 1967.

HP exploite aussi un centre de développement dans la colonie illégale en Cisjordanie de Beitar Illit et fournit aussi des services dans les grandes colonies israéliennes de Modi'in Illit et Ariel.

Des activités contraires au droit international

En 2012, l'ancien rapporteur spécial des Nations-Unies, Richard Falk, a appelé l'Assemblée générale des Nations-Unies et la société civile à boycotter plusieurs sociétés pour leur implication dans les colonies israéliennes et les violations d'Israël du droit international – parmi ces sociétés : Hewlett-Packard, Caterpillar, Veolia Environnement, G4S, Elbit Systems et Motorola.

Agir pour le Désinvestissement

Dans son rapport, Richard Falk a demandé aux sociétés de suspendre immédiatement toutes leurs opérations apportant de l'aide aux colonies israéliennes, notamment par la fourniture de produits et de services.

Il a demandé à la société civile de « poursuivre résolument des initiatives pour boycotter, désinvestir et sanctionner les entreprises » jusqu'à ce qu'elles agissent en conformité avec le droit international.

L'organe de direction palestinien de la campagne Boycott Désinvestissement Sanction (BDS) appelle à intensifier les opérations de boycott contre HP afin d'obtenir son désinvestissement d'Israël.

Notre fédération est partie prenante de la campagne BDS. Pour agir concrètement, ses organisations et ses militant-es peuvent commencer par ne plus acheter de matériels HP !

Libérez Salah ! Libérez Ahed ! Et tous-tes les prisonnier-es politiques palestiniens !

Figure emblématique à l'international des conditions de vie du peuple palestinien, la jeune Ahed Tamini de 16 ans est emprisonnée depuis le 19 décembre 2017 pour avoir giflé un soldat israélien après que son cousin de 15 ans ait eu une partie du visage arrachée par un tir de balle en caoutchouc d'un militaire israélien. Elle est aujourd'hui dans l'attente d'un jugement devant un tribunal militaire. Selon la plateforme des ONG françaises pour la Palestine, plus de 5 700 Palestinien-es sont actuellement emprisonnés dont 160 mineur-es. Depuis 1967, plus de 800 000 Palestinien-nes ont été emprisonnés dont 500 à 700 enfants par an. Une fois leur sentence prononcée, 60 % des enfants détenus sont transférés des territoires occupés vers les prisons israéliennes, en violation de la Quatrième Convention de Genève. 99,74 % des Palestinien-nes inculpés par la justice militaire israélienne sont condamnés. La grande majorité de ces condamnations résulte du « plaider coupable » (l'accusé-e doit plaider coupable pour que la peine requise par le-la procureur-e soit réduite). Un-e prisonnier-e peut être détenu pendant 90 jours sans voir un-e avocat-e, période qui peut être étendue une fois, soit 180 jours au total.

Plus de 400 prisonnier-es actuellement sont en « détention administrative », c'est-à-dire sans jugement, sur simple décision des autorités militaires... C'est le cas de Salah Hamouri, avocat franco-palestinien qui est ainsi détenu illégalement depuis le 23 août 2017 sans aucune réaction du gouvernement français. Une campagne pour demander sa libération existe, n'hésitez pas à y apporter votre contribution : <http://libertepoursalah.fr/>

NOUS DÉNONÇONS L'INTERVENTION TURQUE À AFRINE

Les images de la Ghouta et de ses victimes d'un régime prêt à recourir à tous les moyens pour consolider son pouvoir sont insoutenables. Le Conseil de sécurité de l'ONU a immédiatement réagi et a voté une trêve humanitaire pour évacuer les civils et acheminer une aide.

Il s'agit d'une bouffée d'air indispensable à ces populations victimes des bombardements interminables et sans doute d'attaques chimiques. Mais à peine quelques centaines de kilomètres plus au Nord, une autre ville de Syrie est également l'objet de bombardements et de massacres tout aussi massifs qui, hélas, ne provoquent pas les mêmes réactions des forces occidentales. Manifestement d'autres enjeux interviennent...

La ville d'Afrine, peuplée majoritairement de Kurdes, est attaquée depuis le 20 janvier par l'armée turque accompagnée de groupuscules djihadistes, au prétexte que les Kurdes, qui ont proclamé une autonomie démocratique et laïque (que c'est rare de trouver un tel régime au Moyen-Orient), menaceraient les frontières turques.

Le peuple kurde est au cœur des enjeux géostratégiques

Cette attaque de l'armée turque contre les forces démocratiques de YPG (Unité de Protection du peuple) d'Afrine s'inscrit d'une part dans un contexte d'intensification d'affrontements de grandes puissances (notamment des USA et de la Russie), d'autre part dans les desseins expansionnistes du régime réactionnaire turc d'Erdogan.

En effet, la Russie de Poutine, ne voulant pas perdre ses positions militaires, a décidé d'intensifier sa participation à la guerre de Syrie à partir de septembre 2015 pour soutenir le régime réactionnaire de Bachar al-Assad. Quant aux USA, après l'échec de leur intervention militaire en Irak, ils avaient décidé, dans la lutte contre Daesh, de sou-

tenir militairement les Kurdes d'Irak et de Syrie. Lors des opérations de Rakka et de Deir el Zor (novembre 2016-novembre 2017), qui ont été déterminantes dans la défaite de Daesh, l'administration d'Obama avait décidé de donner des armes lourdes aux Kurdes.

Après l'expérience désastreuse de l'Irak, les USA veulent utiliser la puissance des Kurdes comme une force leur permettant de rester à long terme en Syrie sans pour autant s'engager militairement. Conscients de cette politique des États-Unis, les Kurdes souhaitent instrumentaliser cette relation, d'abord pour s'armer mais aussi pour faire accepter aux Russes (et donc au régime syrien) le cadre fédératif démocratique qu'ils ont mis en place. Quant aux Russes, manifestement ils ne sont pas fermés à reconnaître une certaine autonomie aux Kurdes à condition que celle-ci reste sous leur contrôle, ce qui vise avant tout à contrecarrer le plan des USA de rester à long terme en Syrie. La Turquie, inquiète de voir que les Kurdes consolident leurs positions, n'a pas hésité à exprimer publiquement son hostilité à cette politique américaine. Pour essayer de « contraindre » les USA à abandonner les Kurdes, la Turquie d'Erdogan s'est rapprochée de la Russie, alors qu'elle est membre de l'OTAN depuis 1952. Dans un souci d'aiguiser les contradictions entre deux pays membres de l'OTAN, Poutine a accepté d'accorder une certaine importance à la Turquie notamment lors de l'accord d'Astana en mai 2017.

C'est dans un tel contexte que les Américains ont annoncé début janvier vouloir mettre en place une

« Force de sécurité frontalière » de 30 000 hommes, notamment avec des Kurdes, montrant ainsi leur volonté de rester à long terme en Syrie. Erdogan a alors annoncé qu'il ne laisserait pas une « telle armée » à sa frontière. Les Russes en ont profité pour demander aux Kurdes de laisser le contrôle du canton d'Afrine au régime syrien, ce que le YPG a naturellement refusé.

C'est ainsi que Poutine a décidé de retirer ses soldats d'Afrine et donné un feu vert à la Turquie afin d'y intervenir militairement contre un peuple qui a déjà payé un lourd tribut dans la guerre contre Daesh et qui aspire désormais légitimement à une autonomie démocratique.

Erdogan mène aussi une politique réactionnaire à l'intérieur

Cette politique belliciste et agressive de l'État turc trouve son corollaire réactionnaire à l'intérieur du pays. Dès l'annonce de la guerre, le gouvernement de l'AKP, utilisant les instruments que lui procure l'état d'urgence, a immédiatement bâillonné toute opposition à cette intervention. Toutes les forces démocratiques de la Turquie sont touchées par des arrestations et des intimidations les empêchant d'être une lueur d'espoir dans un contexte d'obscurité totale.

La FERC a déjà affirmé, notamment lors de son congrès, son soutien au peuple kurde et à toutes les forces démocratiques de la Turquie et a dénoncé la dérive autoritaire du régime d'Erdogan et la complicité de l'Occident, notamment de la France.

LA SÉCU, UNE RECONQUÊTE INCONTOURNABLE...

La loi dite de « généralisation de la Sécurité Sociale » est adoptée le 22 mai 1946. Elle jette le socle d'une protection sociale universelle, obligatoire et solidaire, puisque l'on cotise à la hauteur de ses moyens pour en bénéficier à la hauteur de ses besoins.

Le nouveau système est structuré autour de quatre mots clés :

L'unicité

L'ambition était d'assurer le bien-être de tou-ttes, de la naissance à la mort, « de faire de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire » (Ambroise Croizat).

L'universalité

Une institution unique obligatoire couvrant désormais l'ensemble des domaines de la protection sociale : maladie, vieillesse, décès, invalidité, accident du travail, jusque-là gérés, notamment, par les assurances privées. La couverture est étendue à tous les citoyen-nes avec la volonté de généraliser à court terme, le nouveau système et ceci malgré l'opposition de certains secteurs professionnels.

La solidarité

Pierre angulaire du système. Solidarité inter-génération, solidarité malades/bien portant-es.

La démocratie

C'est « l'exception française » car seule une gestion par les intéressé-es eux-mêmes peut garantir que la santé restera un droit fondamental pour tou-ttes. Les premiers conseils d'administration des caisses seront composés de ¾ de représentant-es des assuré-es et de ¼ de représentant-es des patron-nes.

Un tournant de l'Histoire

La Sécurité Sociale, innovation progressiste et militante, est une conquête majeure du mouvement ouvrier. Depuis 1946, le patronat et ses représentant-es politiques n'ont cessé de la remettre en cause. De nos jours encore, elle représente un enjeu permanent de la lutte des classes. Cette institution de solidarité, véritable seuil de civilisation, est



un formidable outil qui protège l'ensemble de la population, actif-ves, retraité-es, sans emplois, malades et bien portant-es, tout particulièrement en période de crise économique et sociale.

Son financement repose sur les cotisations sociales (élément constitutif du salaire nommé « salaire socialisé ») assises sur la richesse créée par le travail. Elles sont immédiatement transformées en prestations par la Sécurité Sociale (remboursement maladie, allocation familiale, chômage, perte d'autonomie, pensions de retraites, etc.). Ces éléments constituent le salaire ou la pension de chaque salarié-e ou retraité-e en fonction de la richesse produite (le travail) et des droits qui en résultent (retraite). Les cotisations sociales participent au financement de la Sécurité Sociale pour permettre à tou-ttes d'avoir des droits pour vivre, travailler, vieillir. C'est cette solidarité qu'il faut défendre et reconquérir.

Des attaques successives contre le salaire socialisé

Les gouvernements successifs, sous la pression du patronat et du Capital financier, n'ont eu de cesse d'attaquer le salaire socialisé, le considérant comme « un coût du travail » ou une « charge » insupportable à

leurs yeux car il impacte leur marge de profits. Ils ont mis en place à cet effet la CSG en 1991, leur permettant de fiscaliser (passer de la cotisation à l'impôt) les sources de financements de la Sécu. Ainsi ils ont transféré les obligations sociales des employeur-es, à la charge des citoyen-nes. Les hausses successives de la CSG se sont accompagnées par des baisses de cotisations sociales, en particulier, des « cotisations dites patronales ».

Cotisation sociale ou impôt ? Ne pas confondre

Macron amplifie la fiscalisation de la Sécu, transformation en profondeur du modèle social de 1945, avec une augmentation de 1,7 point de CSG au 1^{er} janvier 2018 (« compensée » par une baisse des cotisations maladie et allocation chômage pour les actif-ves). La fiscalisation ou étatisation de la protection sociale nous fait nous rapprocher du modèle anglo-saxon : couverture « dite » solidaire minimale, financée par l'impôt pour les « pauvres » et prestations payantes, financées par capitalisation pour les « riches ». Et ensuite de l'étatisation à la privatisation, il n'y a qu'un pas : on sait que les opérateurs privés sont à l'affût et prêts à assumer ces risques mais en s'assurant bien entendu de substantiels bénéfices.

La cotisation fait partie intégrante du salaire et doit faire l'objet d'une augmentation continue ancrée sur les profits afin de financer les besoins de la protection sociale de toute la population.

Alain Barbier - Secrétaire général de l'UFR de la FERCGT

DÉSENGAGEMENT PROGRAMMÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET « RESTE À CHARGE »

La CGT a engagé une campagne pour la reconquête de la Sécu et le 100 % Sécu. Versons au dossier des problèmes qui se posent immédiatement dans le cadre des hausses de la CSG, du forfait hospitalier, des cotisations des mutuelles ; des coupes dans les dépenses de santé ; du bouleversement des régimes de retraite annoncé ...

Que signifie la promesse de Macron « zéro reste à charge sur les frais d'optique, dentaires et audio » ?

Thierry Beudet, président de la Mutualité française et ex-président de la MGEN, après avoir annoncé l'augmentation des tarifs des mutuelles en 2018 (entre 2 % et 4 %, « justifiée » par les 2 € de plus du forfait hospitalier), explique¹, que « tout ne peut pas être remboursé à 100% ».

Il faut donc « définir un panier de soins nécessaires et de qualité », et, au-delà, « laisser la liberté aux mutuelles de proposer des prises en charge plus complètes, aux professionnels de santé de prescrire d'autres dispositifs médicaux et aux patients de choisir des options supplémentaires si c'est leur choix ».

La suppression de la part de la cotisation du-de la salarié-e du privé à l'assurance maladie « remplacée » par la hausse de la CSG coïncide avec cette augmentation des cotisations des complémentaires santé. Pour les retraités, double peine.

À titre d'exemple, à la MGEN, pour les retraités à partir de 70 ans au tarif « Référence », cette augmentation est de 6,5 % en janvier 2018, passant de 4,20 % à 4,44 % (de 2009 à 2016, les mêmes cotisations étaient passées de 2,9 % à 4,20 %).

On ne peut que faire le rapprochement avec la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) de 2018 qui coupe 4,5 milliards d'euros à la santé, c'est-à-dire encore plus de

fermetures de lits, des séjours de plus en plus courts à l'hôpital avec de moins en moins de personnels soignants, etc.

« Reste à charge »

De quoi parle-t-on ? De ce que la Sécu ou de ce que Sécu + complémentaire santé (CS) ne rembourse pas ?

Pour les salarié-es du privé, les patron-nes financent jusqu'à 50 % de la cotisation à la CS (obligatoire depuis 2016²).

Ont-ils augmenté d'autant la masse salariale ? Bien sûr que non, ils ont fait jouer les vases communicants entre les cotisations dites patronales et salaires en bloquant ces derniers ; de la même façon, l'augmentation du forfait hospitalier est déduite du financement des hôpitaux par la Sécu avec la LFSS 2018.

Le prétendu « zéro reste à charge » est donc financé par l'augmentation inadmissible des tarifs des CS, à condition toutefois de ne pas dépasser

le « panier de soins » sinon, si vous pouvez payer, on vous propose une sur-complémentaire.

Qui paie donc quand le gouvernement désengage la Sécu ? Le-la malade, le-la salarié-e, le-la retraité-e, dans tous les cas.

Nous avons déjà dénoncé la rupture des dirigeant-es de la MGEN avec les principes mutualistes quand ils ont abandonné le taux et les prestations uniques pour 4 formules en fonction du taux de cotisation choisi, c'est-à-dire le système des assurances privées³.

Il y a urgence à revenir aux principes mutualistes : un seul taux de cotisation, un seul barème des prestations⁴. Nous ne nous résignons pas à la transformation des mutuelles en assurances privées.

À l'évidence, les problèmes abordés ici sont du niveau confédéral, ils ne concernent pas que les retraités et les actifs des champs professionnels de la FERC.

Philippe Bouyries
CE de l'UFR

¹ Revue de presse du 7 février 2018 sur <https://www.mutualite.fr/notices-legales>.

² Conséquence de l'ANI du 11-03-2013 que la CGT a refusé de signer (ainsi que FO).

³ Voir Le Lien : n°185, novembre 2015, page 23 ; n°190, mars 2017, page 21.

⁴ Heureusement toutes les mutuelles n'ont pas suivi la MGEN.

N°	Soins du	Concernant	Montant des Soins	Remboursements à l'Assur.	Base de Sécurité Sociale Complémentaire				
					Rebours	%	Montant		
1	09.07.16	-CATHERINE	23,00	17,50	23,00	70	16,10	30	6,90
		PARCOURS COORDONNE-MEDECIN TRAITANT							
		SECT1							
		Consultation							
		Participation forfaitaire Sécurité sociale retenus							-1,00
		Recup Part. forf. / Franchise sécu soc. Tiers payant							

LE FMI PRÉPARE L'OPINION PUBLIQUE AUX « RÉFORMES »

Une petite musique se fait entendre : les retraité-es s'en tirent bien, au détriment des jeunes.

La directrice du FMI, Christine Lagarde, a écrit « Un rêve différé : inégalités et pauvreté intergénérationnelles en Europe »¹. Elle prépare en cela le terrain à la « réforme systémique » de Macron concernant les régimes de retraite.

Elle écrit vers la fin qu'il ne s'agit pas de dresser une classe d'âge contre une autre ; ce que contredit tout son texte.

Elle reconnaît que « la population en âge de travailler, et plus particulièrement la jeunesse, est laissée pour compte. Aujourd'hui, près d'un jeune Européen sur cinq est toujours à la recherche d'un emploi. Les revenus de nombreux jeunes ont reculé après la crise de 2007 à cause du chômage. Ils ont retrouvé leur niveau précédent depuis, mais n'ont pas augmenté. Les personnes âgées de 65 ans et plus ont quant à elles enregistré une hausse de 10 % de leurs revenus car les retraites sont mieux protégées ».

Où a-t-elle vu ces 10 % ?

Elle prend argument pour sa démonstration du chômage plus important des 18-24 ans comparé aux 25-64 ans. Oublierait-elle que toutes les « réformes » impulsées par le FMI obligent à travailler plus longtemps ?

Mme Lagarde a trouvé « les causes de la pauvreté relative des jeunes aggravée depuis la crise de 2007, c'est une protection sociale inadaptée (...) traduite par une diminution des prestations sociales hors pension, qui parfois ont été trop ciblées ou non indexées sur l'inflation.

Les dispositifs tels que les retraites et la sécurité sociale ont aidé des millions de personnes avant et après



la crise. En Europe, les personnes âgées ont été relativement bien protégées, et cela doit bien entendu continuer (sic.) »

Les retraité-es grecs apprécieront, qui ont vu leurs pensions diminuer de 60 % en moyenne après douze « réformes ». Déjà, en France, les pensions sont bloquées depuis bientôt 4 ans, la CSG augmente de 26 % au regard du pourcentage de base²...

Elle vante « qu'en Allemagne, la réglementation flexible en matière d'emploi a permis aux jeunes de conserver leur emploi (...). »

Les travailleur-euses allemands, jeunes ou non, entre emplois sous payés à temps partiel imposé et allocations chômage soumises à des conditions cruelles peuvent témoigner de cette flexibilité.

Elle voit au Portugal (...) « que les premiers emplois sont exonérés de cotisations de sécurité sociale pendant trois ans. Le chômage des jeunes n'en demeure pas moins élevé, mais c'est un pas dans la bonne direction.

Pour créer des emplois et inciter à travailler, les autorités peuvent réduire les cotisations sociales et les impôts sur les bas salaires. » Nous y sommes !

En phase avec la nouvelle « rupture conventionnelle collective »

de Macron qui permet des licenciements massifs dans une entreprise florissante, le FMI dit aux gouvernements européens : « C'est maintenant qu'il faut agir car comme le dit l'adage, c'est quand le soleil brille qu'il faut réparer la toiture. Alors que la croissance mondiale se raffermie et que l'Europe connaît une reprise, nous avons la possibilité de prendre des mesures difficiles qui seraient impossibles en d'autres circonstances ».

Les travailleur-euses actif-ves, jeunes ou non, les retraité-es, ne vont pas accepter ces mesures difficiles.

Déjà, dans l'unité préservée des 9 organisations, nous étions dans la rue le 15 mars pour dire NON à l'augmentation de la CSG, pour la revalorisation des pensions, ... Et le 22 avec les fonctionnaires, les cheminot-es, pour bloquer les contre-réformes.

Philippe Bouyries CE de l'UFR

¹<http://www.imf.org/external/french/np/blog/2018/012418f.htm>. Tout ce qui est en italique est extrait du document.

² Passage de 6,6% à 8,3% pour la majorité des retraités au 1^{er} janvier 2018.



PROFITS EN HAUSSE ! PENSIONS EN BAISSSE !

Rien de bien nouveau pour la majorité des retraité-es, après avoir été montrés du doigt comme les nouveaux nantis, voilà qu'ils sont désignés pour relever les petits salaires... En cotisant plus pour la CSG et le reste. Quel mensonge ! Quelle démagogie !



Croit-on vraiment que les retraité-es sont sans mémoire ? Que les salarié-es peuvent donner du crédit à ces salades ? Certes des moyens de pressions considérables sont mis en œuvre pour nous faire prendre des vessies pour des lanternes mais la coupe est pleine.

Évidemment les retraité-es ne sont pas dupes, un grand nombre d'entre elles-eux ont vécu mai 68 et les accords de Grenelle... Ils sont en mesure de vérifier que le gouvernement actuel leur sert les mêmes arguments qu'alors pour justifier les mesures antisociales. Et bien entendu pour les mêmes résultats : taxer plus durement encore les plus humbles en exonérant cyniquement les plus riches.

Voilà des années que l'État accorde des privilèges aux entreprises du CAC 40 soi-disant pour relancer l'emploi et dynamiser l'industrie et le commerce. Des sommes considérables leur sont versées sans aucun résultat, ni sur l'emploi ni sur une quelconque relance.

C'est tout simplement scandaleux voire frauduleux... L'argent public optimise le rendement des dividendes et booste les profits... Comment doit-on appeler cela ?

Voilà la réalité. Pourtant, rien, pas un mot, pas un débat pour faire le bilan de cet immense gâchis.

Au contraire ce qui est à l'œuvre c'est une cure d'austérité pour les salarié-es et les retraité-es, c'est depuis longtemps la politique des bas salaires, c'est la destruction des droits collectifs et la remise en cause des acquis par le mouvement social depuis plus d'un siècle.

Alors qu'en vérité, le bon sens et le principe de bonne gestion voudraient que l'on utilise l'argent public pour aller de l'avant et faire face aux besoins du pays et de sa population.

Mais aujourd'hui les retraité-es sont pris pour cible, ils sont spoliés, privés des droits acquis par une vie entière de travail et de fait déposés d'une partie de leurs moyens permettant de vivre décemment.

Le gouvernement, hélas, montre de nouveau son vrai visage : il faut en convenir, il est totalement inféodé au capital financier.



Allons-nous laisser faire ?
Telle est la question !

Face aux enjeux nous avons à construire une force sociale capable de mettre en échec la politique anti-sociale actuelle et mettre fin aux dérives ultra libérales du Président.

Les retraité-es forts de leurs expertises, ont un rôle important à jouer aux côtés des actif-ves et de la jeunesse.

Syndiqué-es ou non le temps est venu de se mettre en mouvement tou-tes ensemble.

Daniel Van de Casteel CE de l'UFR





AG2R LA MONDIALE

Santé et Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



**EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT**

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus :

Joël Bienassis

Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32

dac-interpro@ag2rlamondiale.fr